

*Province de Québec*

*Municipalité régionale de  
comté de La Haute-Yamaska*

MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

# AVIS PUBLIC

---

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

---

Avis est par les présentes donné, que, le rôle de perception de toutes les taxes pour l'année 2018, tant générales que agricoles, a été complété et donné au bureau de la comptabilité, 136 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) et que toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les sommes mentionnées.

Que les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et que leur envoi sera effectué en date du 26 janvier 2018.

Que les taxes sont payables en quatre (6) versements échéants le 26 février 2018, le 12 avril 2018, le 28 mai 2018, le 12 juillet 2018, le 27 août 2018 et le 10 octobre 2018. Qu'un intérêt de douze (12%) pourcent l'an sera chargé sur toutes les taxes, compensations et tarifs imposés à compter de leur date respective d'échéance.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 23 janvier 2018.

  
Daniel Desnoyers  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Daniel Desnoyers, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 23 janvier 2018, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 janvier 2018.

  
Daniel Desnoyers  
Directeur général et secrétaire-trésorier